

## Préavis, certificat indiquant le motif du départ

## Par Mathyou, le 26/09/2011 à 14:09

## Bonjour,

je suis actuellement en résidence étudiante. (et dernière année d'étude (1 semestre) puis stage de 6 mois).

J'ai envoyé fin aout un préavis de 3 mois sous forme de lettre recomandée à mon bailleurs (association de loi 1901), afin de quitter mon logement fin novembre.

J'ai récement reçu une lettre disant:

## Monsieur,

Afin de pouvoir enregistrer votre préavis, nous vous demandons de nous faire parvenir au plus tôt le justificatif suivant:

-Certificat indiquant le motif de votre départ (interruption des études, stage, emploi, fin de cycle scolaire...).

Sans réponse, nous serons dans l'obligation d'annuler votre demande de préavis.

cette demande est-elle abusive?

J'ai déjà été dans d'autres résidences étudiantes et jamais un tel "certificat" m'a été demandé.

merci

Par mimi493, le 26/09/2011 à 14:12

ça dépend du statut de votre logement. Si c'est un bail de location vide (préavis de 3 mois) ou meublé (préavis d'un mois), vous n'avez pas à fournir de motif. Par contre, si la résidence a le statut de foyer-logement, c'est différent.

Relisez votre contrat

Par Mathyou, le 26/09/2011 à 14:45

je vous remercie pour la rapidité de votre réponse